Règlement du Nord-Charente Classic Gravel Tour

Article 1 - PRESENTATION : l'Espace Créatif de Taizé-Aizie, section cyclotourisme organise le samedi 9 septembre 2023 la randonnée Gravel dénommée « Nord-Charente Classic Gravel Tour » avec l'association *Cycloclassics Poitou-Charentes* à St-Gourson en Charente.

Article 2- PRINCIPES D'ORGANISATION : ce raid-randonnée est inscrite au calendrier Ufolep et ne donne pas lieu à un classement. Chacun le pratique à allure de son choix dans le respect des autres participants.

Article 3 – PARTICIPANTS : le Gravel est ouvert à tous les cyclistes licenciés ou non-licenciés, de 18 ans et plus, ayant un certificat d'aptitude à la pratique du cyclisme et une assurance Responsabilité Civile.

Article 4 - MATERIEL : les vélos admis sur la randonnée sont les vélos Gravel, de cyclo-cross et les VTT. Les modèles à assistance électrique sont autorisés mais sont tenus de respecter les autres cyclistes sur la trace.

Article 5 - ITINERAIRES : Trois parcours St-Gourson-St-Gourson sont proposées :

- La Rabalée : Raid de 160km
- La Virounée : Raid de 100km
- La Benaise : Randonnée de 55km

Les parcours empruntent des chemins blancs, des chemins calcaires, des chemins de terre, des monotraces, un bac, des passerelles et des routes du Nord-Charente.

Le guidage s'effectuera par GPS, la trace sera communiquée dans la semaine précédant la date de la manifestation.

Article 6 – INSCRIPTIONS ET TARIFS : Chaque parcours est limité à 99 participants. L'inscription des cyclistes se fera en ligne sur les sites dédiés uniquement. Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement.

Les tarifs sont les suivants :

- 35€ : La Rabalée 160km et La Virounée 100km
- 25€ : La Benaise 55km

Article 7 - PRESTATIONS PROPOSEES : le montant d'inscriptions comprend les prestations suivantes :

- pour la Rabalée et la Virounée : trace GPX, café, casquette officielle, plaque de cadre souvenir, deux ravitaillements, road book, repas, boisson et concert musical.
- Pour la Benaise : trace GPX, café, casquette officielle, plaque de cadre souvenir, un ravitaillement, repas, boisson et concert musical.

Les inscriptions prennent également en compte les frais techniques et les assurances de la manifestation.

Des commissions de gestion de dossier sont prises en supplément par les plateformes d'engagement en ligne.

Article 8 - DEROULEMENT : Le départ sera donné groupé à partir de 8h pour les parcours de la Rabalée et de la Virounée et à partir de 8h30 pour le parcours due la Benaise. Des check-points ravitaillements sont mis en place le long du parcours, à Tusson et à Verteuil.

Article 9 - DELAIS : chaque participant du raid a 10 heures pour boucler le Gravel Tour sur le parcours de son choix. La limite d'arrivée des participants est fixée à 18h. En cas d'abandon, le participant devra prévenir les organisateurs par téléphone et donner son identité et son numéro de plaque de cadre.

Article 10 - MATERIEL NECESSAIRE : Cette manifestation se déroule en autonomie et sans assistance. Par conséquent, chaque participant est tenu de prévoir un GPS, du matériel de dépannage suffisant en matière de crevaison (au moins deux chambres à air), de la boisson, une couverture de survie, un casque, un téléphone mobile et des vêtements adaptés à la météo.

Article 11 – SECURITE : LE CASQUE A COQUE RIGIDE EST OBLIGATOIRE. Chaque participant est tenu de respecter le code de la route, et en cas d'infraction à celui-ci, il serait le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

Article 12 - ENVIRONNEMENT : Il est strictement interdit de jeter déchets, chambres à air ou pneus crevés dans la nature.

Article 13 - RESPONSABILITE DU PARTICIPANT : Le participant doit fournir une assurance Responsabilité Civile et a l'entière responsabilité de sa conduite sur le parcours envers lui-même et les autres. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Par ailleurs, les dégâts matériels ne seront pas pris en charge par l'organisateur.

Article 14 – ASSURANCE ORGANISATEUR : La manifestation est assurée par l'A.P.A.C., assureur spécialisé dans les organisations sportives sous l'égide de a fédération affinitaire UFOLEP. L'organisateur souscrit en plus une assurance responsabilité civile pour les concurrents non-licenciés inscrits à l'épreuve. Seules les conditions générales de l'A.P.A.C. seront applicables.

Article 15 - DECLARATION PREFECTORALE : La manifestation fait l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture. La gendarmerie, étant avertie de la manifestation par le biais des services de l'Etat, se réserve la possibilité de contrôler différents passages de la randonnée. Soyez donc respectueux et vigilants.

Article 16 - ALEAS D'ORGANISATION : Les organisateurs de l'épreuve ont le pouvoir de modifier le parcours, même en cours d'épreuve, si des circonstances imprévues l'y contraignent et si les Autorités les y obligent.

Article 17 – ANNULATION :

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement. En cas de désistement, les organisateurs se réservent le droit de remboursement dans la mesure où il existe un remplaçant sur la liste d'attente.

En cas d'annulation du fait de l'organisateur, l'intégralité du montant d'inscription sera remboursée au participant.

En revanche, les participants ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (phénomènes météorologiques extrêmes, pandémie sanitaire, guerre, accident nucléaire…).

Article 18 – DROITS A L'IMAGE : chaque participant autorise les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître dans les documents de communication, prises à l'occasion du Gravel Tour.

Article 19 - ACCEPTATION DU REGLEMENT : L'inscription vaut acceptation de l'intégralité du présent règlement pour chaque participant.

Je soussigné(e) : (prénom, nom)…………………………………………………………………………………….,

né(e) le……../…………… /……………………………. à ……………………………………………………………………,

et demeurant à l’adresse suivante :
…….……….…….……….……….……….…………………………………………………………………………………..,

⇨ Déclare dégager les organisateurs de toutes responsabilités et assure renoncer à toute action à son encontre, s’il survenait :

- Une perte, un vol, un dommage de mon matériel,
- Un accident, incident ou blessure de toute nature que ce soit,

⇨ Je suis parfaitement conscient(e) qu’il m’appartient de souscrire une licence sportive ou une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers,

⇨ Je m’engage à avoir lu et approuvée le règlement du Nord-Charente Classic Gravel Tour 2023,

⇨ Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de cette activité et je m’engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui m’ont été énoncées par les organisateurs,

⇨ Je m’engage à décharger l’association de tous frais et dépenses, actions en justice, procédures, réclamations, demandes et dommages provoqués par mon non-respect du règlement,

Fait à ……………………………………………., le ……………

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »